Double 1938

4e SÉRIE — N° 213 BULLETIN MENSUEL JUILLET 1938

LA VOIX DU PEUPLE

ORGANE OFFICIEL

DE LA

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

VIE CONFÉDÉRALE

DOCUMENTATION - ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

LÉGISLATION OUVRIÈRE

RÉDACTION, ADMINISTRATION

211, RUE LAFAYETTE -- PARIS (Xe)

TÉLÉPHONE : BOTZARIS 86-50

de la Région Parisienne (Seine-Seine-et-Oise) répond à des nécessités géographiques.

Depuis, sur décision des intéressés, une séparation totale fut décidée entre la Meurthe-et-Moselle et les Vosges; une U. D. indépendante fut créée dans ce dernier département. L'Union de la Haute-Savoie a été créée en janvier 1936, également par décision des deux départements savoyards. En décembre 1936, les deux départements de l'Ain et du Jura ont décidé une séparation; ils continuent toutefois à avoir une vie commune par l'étroite collaboration des Commissions administratives. En mars 1938, le Bureau Confédéral autorisa la création d'une U. D. dans les Landes, comme suite à un désir qui avait été exprimé au congrès de réorganisation de l'Union de l'Adour. La Drôme-Ardèche reste Union interdépartementale. Il en est de même pour le Puy-de-Dôme-Haute-Loire où, cependant, un secrétariat purement administratif spécial à ce dernier département fut créé en janvier 1938.

L'accroissement des effectifs syndicaux a eu également pour conséquence une augmentation considérable du nombre des Unions locales au cours de l'année 1937. Antérieurement, la C. G. T. comptait 185 Unions locales; certaines Unions départementales n'en possédaient aucune. Présentement, 660 Unions locales fonctionnent, y compris les Comités locaux de la région parisienne assimilés aux Unions locales.

D'autre part, le Bureau Confédéral a été amené à examiner des demandes de créations dans les Colonies qu'il n'a pu autoriser au sens où se comprend l'U. D. dans la Métropole. La C. G. T. ne possède donc pas d'Union coloniale proprement dite. Toutefois, une liaison effective est assurée entre les syndicats et avec la Confédération par des correspondants à Madagascar, à la Guyane, à la Martinique, au Tonkin, à la Réunion et à la Guadeloupe. Aux syndicats coloniaux, les Fédérations délivrent à la fois le demi-timbre fédéral et un demi-timbre spécial valant pour le demi-timbre U. D. Une vignette « Union des Syndicats » sera toutefois créée pour certaines Colonies ayant une vie syndicale active, par dérogation à la règle générale ci-dessus exposée.

PROGRESSION DES EFFECTIFS DANS LES U. D.

La montée des effectifs syndicaux, amorcée dès la réalisation de l'unité syndicale en fin 1935, s'est affirmée extrêmement forte à la suite des mouvements sociaux de juin 1936. Les effectifs ainsi accrus se sont consolidés en cours de 1937 pour atteindre à un palier en 1938.

La forte poussée vers les syndicats s'étant produite en cours d'exercice, le tableau des prises de timbres confédéraux par les U. D. au cours des années 1936 et 1937 ne donnerait qu'une idée fort inexacte de l'état des effectifs réels, une sorte de moyenne annuelle sans intérêt pratique pour l'exposé que nous faisons.

A cette méthode purement comptable, nous avons préféré employer celle qui consiste à dresser un relevé des effectifs réels d'après les rapports établis à l'occasion des congrès d'U. D. ou à l'aide de documents reçus de nos organisations départementales. Nous n'avons fait figurer les moyennes calculées sur les prises de timbres qu'à défaut de pouvoir utiliser d'autres sources.

Nous avons ainsi un état des effectifs départementaux tenant compte du nombre exact d'adhérents à des époques données (avant et après les événements sociaux de 1936); les époques indiquées ne sont toutefois pas toujours précisément les mêmes pour tous les départements.

La progression moyenne des effectifs des U. D. est de toute évidence très exactement celle enregistrée pour l'ensemble de la Confédération. On remarquera que la progression n'a pas été rigoureusement identique pour toutes les U. D., cependant que les travailleurs de toutes régions sont venus avec un égal enthousiasme aux syndicats de la C. G. T. Le fait constaté trouve son explication toute naturelle si on se reporte à la situation de départ, celle de fin 1935. On sait que le pourcentage de travailleurs organisés variait alors essentiellement selon les régions et les industries en raison même des plus ou moins grandes entraves mises par le monde patronal à l'adhésion syndicale des salariés.

UNIONS DEPARTEMENTALES	Dates	Nombre de Syndicats	Nombre d'adhérents
Adour	fin 1935		5.000
	fin 1937		35.000
Ain-Jura	fin 1935		9.000
	début 1936		12.000
	fin 1937		26.000
Aisne	fin 1935	59	8.000
	en 1937	360	45.000
Allier	mai 1936		6.000
	mai 1938		30.000
Alpes (Basses-)	fin 1935	24	1.200
	fin 1937	60	5.000
Alpes (Hautes-)	début 1936		1.000
	en 1938	41	4.500
Alpes-Maritimes	mai 1936	44	9.000
	mai 1938	248	53.000
Ardennes	juin 1936	42	5.000
	en 1937	113	35.000
Ariège	début 1936	22	1.200
	fin 1937	55	7.500
Aube	fin 1936	39	5.000
	en 1937	110	30.000
Aude	début 1936	58	5.000
	en 1937	207	50.000
Aveyron	début 1938	80	10.000
Belfort	fin 1935		1.450
	sept. 1937		12.500
Bouches-du-Rhône	début 1936		28.000
	en 1938	150	140.000
Calvados	mars 1936		5.000
	mars 1937	130	20.000
	mai 1938	150	
Cantal	début 1936	13	1.300
	fin 1937	39	5.000
Charente	début 1936	38	3.500
	fin 1937	85	12.000
Charente-Inférieure	fin 1935	55	5.000
	fin 1937	172	18.000
Cher	déc. 1935	52	6.000
	en 1937	153	25.000
Corrèze	fin 1935		3.500
	fin 1937	105	10.000

UNIONS DEPARTEMENTALES	Dates	Nombre de Syndicats	Nombre d'adhérents
Corse	fin 1935	12	1.500
	fin 1937	55	4.000
Côte-d'Or	fin 1935		5.000
	fin 1937	153	20.000
Côtes-du-Nord	juin 1936	36	
	en 1937	107	18.000
Creuse	fin 1935		1.200
	juin 1936		4.000
	mai 1938	50	7.500
Dordogne	début 1936	46	
	en 1937	148	12.000
Doubs	début 1936		4.000
	fin 1936	159	35.000
Drôme-Ardèche	juin 1936	68	7.000
	fin 1936	144	30.000
Eure	fin 1935	41	3.000
	fin 1937	180	22.000
Eure-et-Loir	en 1936		3.200 à 12.000
	mai 1938	132	15.000
Finistère	en 1935	56	6.500
	mai 1938	162	28.500
Gard	fin 1935	60	4.500
	fin 1937	140	16.000
Garonne (Haute-)	début 1936	84	13.500
	en 1937	153	38.000
Gers	fin 1935		2.500
Gironde	janv. 1936		25.000
	janv. 1937	134	64.000
Hérault	en 1936		20.000
	fin 1937	388	45.000
Ille-et-Vilaine	en 1936		10.000
	en 1937	133	30.000
Indre	début 1936	46	4.000
	en 1937	137	16.000
Indre-et-Loire	juin 1936		5.000
	en 1937		20.000
Isère	fin 1935	62	8.000
	fin 1937	301	80.000
Loire	fin 1936	80	14.000
	fin 1937	250	80.000

UNIONS DEPARTEMENTALES	Dates	Nombre de Syndicats	Nombre d'adhérents
Loire-Inférieure	juin 1936		19.000
	déc. 1936	40 nouveaux	55.000
Loiret	fin 1935		5.000
	fin 1936		20.000
Loir-et-Cher	juin 1936		3.000
	en 1937	90	10.000
Lot	début 1936	22	1.000
	fin 1937	57	4.000
Lot-et-Garonne	fin 1935	24	3.000
	en 1937	120	12.000
Lozère	fin 1937	32	3.000
Maine-et-Loire	fin 1935		9.000
	en 1937		25.000
Manche	fin 1935		4.000
	en 1937	90	10.000
	janv. 1938	118	13.000
Marne	juin 1936		4.000
	en 1937		40.000
Marne (Haute-)	fin 1935	33	1.800
	fin 1936	85	12.000
	fin 1937	107	15.000
Mayenne	début 1936	19	2.000
	juin 1937	55	5.500
Meurthe-et-Moselle	mai 1936		7.000
	juill. 1936	172	80.000
Meuse	mai 1936	20	1.500
	en 1938	80	10.000
Morbihan	fin 1935	44	4.500
	début 1937	97	17.000
Moselle	fin 1935		10.000
	début 1938	110	80.000
Nièvre	début 1936	46	3.500
	fin 1936	116	20.000
	début 1938	184	
Nord	févr. 1936		80.000
	en 1937	541	300.000
Oise	fin 1935	52	3.000
	en 1937	300	40.000
Orne	début 1936	31	2.300
	début 1938	84	9.000

UNIONS DEPARTEMENTALES	Dates	Nombre de Syndicats	Nombre d'adhérents
Pas-de-Calais	juin 1936	70	
	en 1937	250	150.000
Puy-de-Dôme - Haute-Loire	avant 1936		10.000
	en 1937	250	50.000
Pyrénées (Hautes-)	début 1936	30	3.000
	fin 1936	67	13.500
	mai 1938	85	16.000
Pyrénées-Orientales	fin 1935	54	5.000
	en 1937	160	21.000
Rhin (Bas-)	début 1936		18.000
	mai 1938	47	60.000
Rhin (Haut-)	début 1936		19.200
	fin 1937		52.600
Rhône	début 1936	145	30.000
	juin 1936		100.000
	déc. 1936	200 nouveaux	200.000
Saône (Haute-)	déc. 1936	88	8.000
	déc. 1937	105	10.000
Saône-et-Loire	début 1936		5.000
	fin 1937	209	40.000
Sarthe	début 1936	48	5.500
	avril 1937	102	20.000
Savoie	fin 1935	30	3.000
	en 1937	121	15.000
Savoie (Haute-)	juin 1936	30	1.800
	mai 1938	94	13.000
Seine (R. P.)	en 1936		200.000
	avril 1938		1.250.000
Seine-et-Marne	fin 1936	200	23.000
Seine-Inférieure	déc. 1935		17.000
	mai 1938		140.000
Sèvres (Deux-)	début 1936	35	3.500
	en 1937	105	12.000
Somme	juin 1936	44	8.000
	en 1937	235	45.000
Tarn	fin 1935	59	5.000
	fin 1937	108	15.000
Tarn-et-Garonne	fin 1935		1.000
	en 1937	64	5.000
Var	fin 1936	150	25.000

UNIONS DEPARTEMENTALES	Dates	Nombre de Syndicats	Nombre d'adhérents
Vaucluse	début 1936	18	1.800
	fin 1937	131	15.000
Vendée	début 1936		3.000
	fin 1937	71	6.000
Vienne	fin 1935	55	3.500
	fin 1937	110	11.000
Vienne (Haute-)	juin 1936	54	12.000
	en 1937	119	30.000
Vosges	en 1935	19	1.500
	en 1937	220	45.000
Yonne	fin 1935		2.300
	fin 1937	144	12.000
Algérie	fin 1935		6.000
	fin 1936		40.000
	fin 1937		60.000
Constantine	début 1936		3.000
	début 1938		13.000
Oran	en 1936		30.000
	en 1937		45.000
Tunisie	en 1936		10.000
	en 1937		55.000
Maroc	en 1935		3.000
	en 1936		5.000
	en 1937		11.000
	mai 1938		15.000

LIAISONS INTERDEPARTEMENTALES

Le Comité confédéral national des 7 et 8 décembre 1936 a pris la décision d'établir une liaison régionale entre les U. D. et cela pour répondre à une double nécessité ainsi définie :

« *a*) établir des rapports constants entre les Unions départementales pour l'examen des questions économiques particulières à la région ;

« *b*) permettre la création de Conseils juridiques régionaux chargés d'examiner les problèmes se rapportant au travail et à la main-d'œuvre. »

Pour atteindre en particulier au premier des buts ci-dessus exposés, il convenait de calquer les régions confédérales sur les régions du Conseil National Economique. Il en fut ainsi fait, en tenant compte toutefois de certaines particularités : existence d'Unions interdépartementales, utilité de grouper dans une même région les départements alsaciens-lorrains.

Vingt régions furent ainsi créées, dont l'une pour l'Afrique du Nord. A la tête de chacune d'elles fut placé un délégué choisi par ses pairs, les secrétaires des U. D. de la région intéressée.

Ces créations régionales n'eurent guère d'activité pratique. Elles ne firent que concrétiser un peu plus les relations qui s'établissent tout normalement entre U. D. voisines pour des échanges de renseignements. La plupart

FO ACTION SOCIALE

Pour les salaires, les droits et la liberté !

XIXème congrès

Port Leucate

du 7 au 10 novembre 2023